

# CLASSE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ÉLANS

Enseignement favorisant  
**L'Autonomie fonctionnelle** et  
**Nécessitant une**  
**Stimulation** des différentes  
sphères du développement



**Les classes d'enseignement spécialisé ÉLANS accueillent des élèves qui présentent un handicap ou des difficultés importantes dans plusieurs sphères de leur développement (physique, moteur, cognitif ou langagier). Ces classes favorisent une approche pédagogique adaptée et individualisée au rythme et au profil d'apprenant de chaque élève. L'enseignement différencié\* vise à optimiser leur plein potentiel tout en maximisant l'autonomie fonctionnelle et la participation sociale.**

\* Enseignement différencié : considère les besoins particuliers des élèves dans la planification des apprentissages. Par exemple, offrir plus de support visuel pour accompagner les explications.

Plus précisément, cela signifie que la classe ÉLANS est recommandée aux élèves du primaire et du secondaire qui démontrent un retard de développement significatif sur les plans cognitif, moteur et/ou langagier par rapport à leur âge.

- L'élève peut présenter des conditions physiques ou médicales particulières qui nécessitent des soins quotidiens pour l'hygiène, l'alimentation et la sécurité.
- L'analyse des capacités et des besoins de l'élève démontre des limitations dues au retard de développement ou à la condition physique qui restreignent significativement son autonomie fonctionnelle, ses capacités d'apprentissage et sa socialisation.
- Le fonctionnement de l'élève montre que son développement est compromis dans un contexte scolaire de classe ordinaire et que la réponse à ses besoins ne peut s'y actualiser sans un soutien continu et une pédagogie spécifique.

# CLASSE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ÉLANS



## LE PROGRAMME SUIVI EN CLASSE

- Les élèves en classe ÉLANS suivent le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) correspondant à leur âge. Toutefois, pour certains élèves, les exigences du PFEQ sont modifiées pour une ou plusieurs matières en fonction de leurs capacités.
- Des élèves peuvent aussi bénéficier du Programme éducatif Compétences axées sur la participation sociale (CAPS). Ce programme propose le développement de compétences essentielles pour lesquelles l'enseignant mettra en place une organisation pédagogiques différenciée\* adaptée aux élèves.
- Le travail en sous-groupes de besoin est privilégié.
- Un soutien supplémentaire est requis compte tenu du handicap ou des difficultés importantes que les élèves présentent dans plusieurs sphères de leur développement.

\* Organisation pédagogique différenciée : représente, par exemple, un aménagement différent de la classe, des contextes d'apprentissages plus près de la réalité ou l'utilisation d'éléments visuels.



## LES BESOINS DE L'ÉLÈVE

- Développer son autonomie fonctionnelle.
- Améliorer ses habiletés de communication afin de faciliter ses interactions avec les autres et exprimer ses besoins.
- Développer son sentiment d'efficacité personnel face à ses apprentissages et son autodétermination\*.

\* Autodétermination : vise essentiellement à faire participer l'élève aux décisions et aux orientations le concernant afin de stimuler l'engagement envers son projet de vie.



## LES SERVICES DISPONIBLES EN CLASSE

- Enseignant-e en adaptation scolaire
- Technicien-ne en éducation spécialisée
- Préposé-e aux élèves handicapés
- Équipe universelle de professionnels
  - Psychologue
  - Psychoéducateur-trice
  - Orthophoniste
  - Ergothérapeute (au primaire)
  - Travailleur-se social (au secondaire)
  - Conseiller-ère d'orientation (au secondaire)